



Quelle transmission d'héritage ?

Par **Capsule**, le 17/05/2015 à 08:05

Bonjour ,

je me pose une question à propos d'une succession .

Mon épouse est décédée en 2011 avant ses parents ; nous avons signé « une donation au dernier vivant » et la succession s'est réglée avec nos deux enfants .

La mère de ma femme est décédée en 2012 ; il n'y a pas eu de succession proprement dite puisqu'elle était mariée sous le régime de la communauté universelle.

Ma question porte sur la future succession de mon beau-père ; mes enfants doivent récupérer la part de leur mère (mes beaux-parents ont eu trois enfants , et les deux autres sont vivants). Aurai-je quelque chose à voir avec cette succession ? La « donation entre époux » me donne -t-elle un droit quelconque ou pas ?

Merci d'avance .

Par **domat**, le 17/05/2015 à 09:00

bjr,

le décès de votre épouse a mis fin au mariage donc à la donation entre époux.

vous n'êtes pas héritier des grands parents maternels de vos enfants qui eux en sont héritiers en représentations de leur mère décédée.

cdt

Par **Capsule**, le 17/05/2015 à 15:54

Merci pour cette réponse rapide .